

LA FERMETURE DES PORTS À LA FLOTTILLE DE PÊCHE  
RUSSE—L'ACCESSIBILITÉ DES PORTS D'AUTRES PAYS

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement français ou d'autres gouvernements de pays où la flottille de pêche soviétique peut relâcher ont-ils annoncé au ministre s'ils suivraient l'exemple canadien, ou si, au contraire, ils ouvriraient leurs installations portuaires aux navires soviétiques qui n'auront désormais plus accès aux ports de la côte est du Canada?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)):** Monsieur l'Orateur, nous avons invité le représentant du gouvernement français à venir discuter de cette question avec les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Il a accepté de signaler au gouvernement canadien toute recrudescence des activités à Saint-Pierre et Miquelon.

Pour en revenir à un point sur lequel ma mémoire m'a fait défaut, si je me souviens bien, le député a laissé entendre que la fermeture des ports aurait pour effet de chasser les flottilles de pêche de nos côtes. Telle n'a jamais été notre intention, et je n'ai jamais dit une chose pareille dans ma déclaration, c'est donc une remarque parfaitement hors de propos. La fermeture des ports est liée directement aux violations des règlements de la CIPAN.

LE PROJET DE RÉDUCTION DES CONTINGENTS FIXÉS PAR LA  
CIPAN—LE CAS DU CANADA

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Étant donné que la Chambre a approuvé à l'unanimité qu'il demande une diminution de 40 p. 100 des quotas internationaux pour la pêche hauturière, le ministre peut-il expliquer à la Chambre où cela placera nos quotas par rapport à ceux de la flottille internationale dont il a été question dans les négociations?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me poser cette question. En lisant la motion qui, malheureusement, comme d'habitude, m'a été remise seulement à mon arrivée à la Chambre, je me suis aperçu que, par inadvertance, le député de Saint-Jean-Est parlait de la réduction de 40 p. 100 des quotas. Nous avons demandé à la CIPAN une diminution de 40 p. 100 des activités des flottilles de pêche de toutes les nations à l'exception du Canada. Nous désirons maintenir à leur niveau actuel les prises canadiennes.

**M. McCain:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Devons-nous comprendre que, pour le ministre, il doit y avoir uniquement une réduction des quotas des flottilles étrangères, cependant que la flotte canadienne ne limiterait absolument pas ses pêches?

**M. LeBlanc (Westmorland-Kent):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député qui, j'en suis sûr, a approuvé la position du Canada à la CIPAN en juin dernier et l'approuvera lors de la prochaine réunion, que telle est précisément notre intention. La réduction affecterait l'activité des flottilles étrangères, mais pas celle de la flottille canadienne.

LE CALCUL DES CONTINGENTS FIXÉS PAR LA CIPAN—  
L'OPPORTUNITÉ D'UN ACCROISSEMENT DU CONTINGENT DE  
PRISE D'AIGLEFIN

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, ma question n'est pas une question supplémentaire.

Questions orales

Depuis mercredi je souhaite la poser et elle concerne le ministre d'État chargé des Pêches. La semaine dernière, cinq chalutiers pêchant au large du port de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, ont déclaré avoir rejeté à la mer 94,000 livres d'aiglefin de la meilleure espèce parce que cela constituait un excédent à leur quota au cours d'une période de dix jours. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si les quotas avaient été établis à la suite d'un relevé de nos propres services, et par qui, ou à partir de renseignements fournis par des étrangers; et comme notre politique actuelle ne favorise pas la protection de l'aiglefin, le ministre voudrait-il prendre des mesures immédiates pour accroître le volume des prises permises afin de prévenir ce gaspillage inutile d'efforts, d'argent et d'aliments?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)):** Monsieur l'Orateur, mon écouteur ne fonctionnait pas très bien. Je crois que le député a soulevé la question des rejets. Nous avons demandé à des représentants de l'industrie, surtout aux exploitants de gros chalutiers que ces incidents concernent de près, de nous rencontrer. Je sais que le chef de ce groupe était en Europe. Je crois que les représentants le rencontreront au début de la semaine prochaine. Nous voulons trouver une solution, mais nous voulons une solution qui soit équitable pour tous, surtout pour les petites et moyennes embarcations qui ne peuvent s'éloigner des côtes comme les gros chalutiers impliqués dans ces incidents.

**M. Crouse:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque ce serait cinq navires qui auraient rejeté à la mer les 94,000 livres d'aiglefin et que plus de 40 gros chalutiers pêchent au large de la Nouvelle-Écosse, sans compter ceux qui exercent leurs activités depuis le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, le volume de poissons rejetés à la mer doit égaler ou dépasser le volume débarqué. Étant donné ces pertes considérables d'aliments de base, le ministre voudrait-il prendre des mesures pour permettre que toutes les prises attrapées par des pêcheurs canadiens soient débarquées dans des ports canadiens en attendant qu'une zone de 200 milles soit fixée par des ententes internationales ou décrétée unilatéralement par notre gouvernement?

**M. LeBlanc (Westmorland-Kent):** Monsieur l'Orateur, la suggestion du député est très intéressante, mais elle comporte un grave inconvénient. Elle soulève à nouveau le problème dans son entier. Elle supposerait que nous ne respectons pas les règlements de la CIPAN ni les quotas que nous avons déjà acceptés. Elle rendrait toute la zone accessible aux flottilles de pêche étrangères, ce que nous essayons justement d'éviter.

\* \* \*

LE NORD CANADIEN

L'ENGAGEMENT D'INGÉNIEURS CANADIENS DANS LES  
RÉGIONS SEPTENTRIONALES—LES MESURES  
GOUVERNEMENTALES

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et découle de discussions et de lettres que le ministre et moi-même avons échangées afin de savoir dans quelle mesure des ingénieurs canadiens seront engagés pour travailler aux importants projets techniques du grand Nord. Le ministre peut-il nous dire quels progrès on a accomplis pour s'assurer qu'à l'avenir les compétences